

POUR UNE
POLITIQUE
DE
GAUCHE
EN
WALLONIE

MÉ MORANDUM DE LA FGTB WALLONNE

POUR UNE
POLITIQUE
DE
GAUCHE
EN
WALLONIE
MÉ MORANDUM DE LA FGTB WALLONNE

| | |
|---|----------|
| QUALITÉ DE VIE | 7 |
| Habiter en Wallonie : logement et transition énergétique des bâtiments | 8 |
| 1. Accès au logement | 8 |
| 2. Isolation du parc immobilier | 9 |
| 3. Prix de l'énergie | 10 |
| 4. Sortie du nucléaire | 10 |
| Vivre dignement en Wallonie : salaire brut et services publics | 11 |
| 1. Politique salariale | 11 |
| 2. Services publics de Wallonie | 11 |
| Grandir en Wallonie : enfance & jeunesse | 12 |
| 1. Accueil de l'enfance et accueil extrascolaire | 12 |
| 2. Allocations familiales | 14 |
| 3. Politique de la jeunesse | 14 |
| Se soigner en Wallonie | 15 |
| 1. Soins de santé | 15 |
| 2. Politique des aîné·e·s & assurance autonomie | 16 |

INTRODUCTION

La triple élection du mois de mai (régionale, fédérale et européenne) intervient à une époque particulièrement inquiétante de replis identitaires, observés partout dans le monde... Mais aussi à un moment intéressant sur le plan des mouvements sociaux.

Comme si les citoyens et citoyennes se politisaient à mesure qu'ils dénonçaient la déconnexion entre leurs préoccupations quotidiennes et les actes de la classe politique. Ils sont de plus en plus nombreux à ne plus percevoir les retombées positives du travail des mandataires et des corps intermédiaires.

Nous vivons une période où les médias belges ne cachent pas leur mépris des actions syndicales. Ils se montrent pourtant moins virulents face à la colère des gilets jaunes ou carrément — à juste titre — enthousiastes à l'annonce d'une grève des jeunes pour le climat.

Personne ne peut dire aujourd'hui à quoi aboutiront ces soulèvements populaires, spontanés, peu ou pas organisés. Mais nous aurions tort de penser que tout redeviendra comme avant, une fois la tempête passée. Les changements qui s'opèrent touchent à la démocratie représentative et à ce qui constitue les piliers de la société belge depuis le pacte social de 1944.

Rien d'étonnant car ces piliers ne remplissent plus leur rôle de redistribution des richesses. On sauvegarde peut-être la compétitivité, mais on perd le ciment de la société. Alors, à quoi bon ? La sécurité sociale, les services publics, le concept même de l'État ont perdu leurs lettres de noblesse. S'ils ne parviennent plus à protéger les plus faibles, une frange importante de la population finit par ne plus reconnaître la légitimité de ces institutions et risque de se retourner contre elles.

Les décennies passent, mais c'est encore et toujours la manière dont on redistribue les richesses qui consolide ou morcèle une société. Aujourd'hui, un CEO du BEL 20 gagne en 8 jours le salaire annuel médian belge. Mais la Fédération des Entreprises de Belgique refuse de dépasser les 0,8 % d'augmentation pour les salaires du privé dans les deux ans qui viennent, soit 9,50 € net/mois pour un salaire minimum interprofessionnel. Tout est dit.

| | |
|---|-----------|
| CADRE DE VIE | 19 |
| Développer l'économie | 20 |
| 1. Cellule d'anticipation/de veille | 20 |
| 2. Pôle social | 21 |
| 3. Marchés publics | 21 |
| 4. Économie sociale et mouvement coopératif | 22 |
| Planifier l'économie bas carbone | 23 |
| 1. Gouvernance climatique | 24 |
| 2. Réduction de CO ₂ dans l'industrie | 24 |
| 3. Transport et mobilité | 25 |
| Soutenir l'emploi | 26 |
| 1. Contractualisation des aides à l'emploi | 26 |
| 2. Formation | 27 |
| 3. Réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE) | 30 |
| 4. Disponibilité des demandeurs et demandeuses d'emploi/ALE | 31 |
| 5. Publics fragilisés | 32 |
| 6. Digitalisation du marché de l'emploi | 32 |
| 7. Métiers en pénurie | 33 |
| Réformer la fiscalité | 34 |
| Rétablir la concertation sociale | 35 |

Au niveau de la FGTB wallonne, nous avons vu la concertation sociale se réduire comme peau de chagrin depuis l'arrivée du gouvernement MR-cdH. Il s'en est suivi une série de décisions socio-économiques unilatérales qui, systématiquement, visent la commercialisation des services publics et du non-marchand en avantageant les plus nantis. À nos yeux, la concertation sociale ne se limite pas à une série de consensus sur des dossiers socio-économiques. C'est aussi, en particulier dans les moments graves ou à l'occasion de tournants historiques, la capacité des patrons et des syndicats d'œuvrer pour une société où l'on vit et se sent bien, pour une transition bas carbone qui ne laisse pas 40 % du monde du travail sur le carreau. Or, l'heure est grave.

Aussi, nos revendications ne constituent pas une fin en soi, mais la liste de quelques mesures pour construire une Wallonie plus inclusive. L'état des lieux exige de la radicalité tant sur le plan économique que climatique.

Nos revendications en vue des élections du 26 mai 2019 se déclinent sur deux supports. La brochure « Construire un NOUS à gauche » dans laquelle nous revenons sur les leviers de répartition des richesses au niveau fédéral. Et le présent document qui pointe nos priorités en termes de logement, d'emploi, de santé, de services publics, de mobilité et de transition bas carbone, d'économie (numérique) et de concertation sociale en Wallonie. Des politiques que nous ne voulons pas voir livrées aux mains du marché.

Entre les vestes rouges, les gilets jaunes, les gilets verts et les gilets jeunes... il n'y a pas de fossé. Le ras-le-bol d'un système global est en train de s'exprimer de différentes façons. Il est primordial que les responsables politiques l'entendent et prennent la mesure des aspirations nouvelles de la population. Les citoyens et les citoyennes n'ont plus de patience. En l'absence de réponses radicales au sein des partis démocratiques, l'extrême droite ne loupera malheureusement pas l'occasion.

*Thierry Bodson,
Secrétaire général de la FGTB wallonne*

QUALITÉ DE VIE

HABITER EN WALLONIE : LOGEMENT ET TRANSITION ÉNERGETIQUE DES BÂTIMENTS

21% DES MÉNAGES
WALLONS EN
SITUATION DE
PRÉCARITÉ
ÉNERGÉTIQUE

1. Accès au logement

L'état du logement wallon et les perspectives démographiques nécessitent au minimum la création de 112.000 logements neufs (dont 40.000 logements publics) d'ici 2025 et la rénovation sanitaire et énergétique de 800.000 logements privés existants¹.

NOS PRIORITÉS

- Créer **40.000 nouveaux logements publics** pendant chacune des deux prochaines législatures.
- Poursuivre les programmes de **rénovation du parc de logement social** afin que les sociétés de logement puissent mettre en location la totalité de leur parc locatif.
- Tendre vers **10 % de logements sociaux dans chaque commune wallonne**. À court terme, les communes pourraient se grouper pour atteindre cet objectif avec des transferts financiers de communes déficitaires en logements publics vers les communes les plus vertueuses en la matière. En cas de non-respect de la commune, une sanction financière doit être envisagée.
- Instaurer **un cadre législatif contraignant pour obliger les propriétaires** de biens immobiliers inoccupés et/ou laissés à l'abandon à les remettre sur le marché locatif.

1. Proposition déposée par E. Stoffels le 3 juillet 2015. Doc 253 législature 2014-2015, numéro 1 et 2.

- Appliquer une **grille de référence des loyers obligatoire** afin que le coût des travaux réalisés par les propriétaires-bailleurs ne soit pas répercuté entièrement sur les locataires.



- Accorder une **attention particulière aux besoins des familles monoparentales**, à la tête desquelles se trouve une femme, dans 83 % des cas.

2. Isolation du parc immobilier

En 2017, 21 % des ménages wallons étaient en situation de précarité énergétique. D'ici 2030, l'ensemble des logements devra répondre aux normes énergétiques européennes.

NOS PRIORITÉS

- Faire évoluer **la fiscalité dans une direction à la fois plus écologique et plus sociale** : taxation des loyers, dans le cadre d'une globalisation des revenus soumis à l'IPP, moyennant déduction des investissements de rénovation et d'amélioration de l'efficacité énergétique, mise en place d'une tarification de l'énergie et d'une fiscalité environnementale qui n'entrave pas les consommations de base mais dissuade les consommations excessives...
- Affecter les recettes résultant de ces nouveaux dispositifs au développement d'**alternatives attractives pour les ménages**, telles que le financement de la rénovation énergétique du parc de logements et le développement de transports en commun de qualité.
- La reconduction de l'**Alliance Emploi-Environnement**.
- Une politique d'**accompagnement des ménages** précarisés dans l'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau.

3. Prix de l'énergie

L'énergie est un bien de première nécessité qui ne peut être laissé au libre jeu du marché. L'accès durable à l'énergie et la transition bas carbone sont deux défis qui doivent être relevés de front, grâce à des mesures ambitieuses et socialement justes.

NOS PRIORITÉS

- ➔ Adopter une **tarification progressive** de l'énergie qui permette à toute la population d'accéder à une consommation énergétique de base.
- ➔ **Élargir la base de financement des énergies renouvelables** à d'autres vecteurs que la facture afin d'éviter de faire peser le poids de la transition bas carbone sur les seuls consommateurs et consommatrices d'électricité, en particulier les plus précaires financièrement.
- ➔ **Nationaliser le secteur de l'énergie**. La marchandisation de ce secteur n'a tenu aucune de ses promesses (ni diminution des prix ni efficacité accrue).

4. Sortie du nucléaire

La FGTB wallonne soutient la sortie de l'énergie nucléaire en 2025, moyennant :

- ➔ une anticipation de l'**avenir professionnel des travailleurs et travailleuses** du secteur (des plans de formation aux nouvelles technologies et une reconversion dans les secteurs des énergies renouvelables) ;
- ➔ un **remplacement progressif et planifié** de l'énergie nucléaire **par le renouvelable** et l'investissement rapide dans les technologies innovantes de stockage de l'électricité ;
- ➔ le soutien à toute **initiative locale, publique et/ou citoyenne** en matière de diversification de la production d'énergie qui a un objectif de développement économique et social.

VIVRE DIGNEMENT EN WALLONIE : SALAIRE BRUT ET SERVICES PUBLICS

1. Politique salariale

Depuis 4 ans, le pouvoir d'achat des citoyennes et citoyens diminue. La question du salaire ne relève pas des pouvoirs wallons mais nous ne pouvons passer sous silence cette urgence économique et sociale.

14 €
BRUT/HEURE
2.300 €
BRUT/MOIS MINIMUM

NOS PRIORITÉS

- ♀ ➔ La revendication d'un **salaire minimum interprofessionnel à 14 € brut de l'heure (2.300 € brut/mois)**.
- ➔ La **liberté de négocier** les augmentations salariales dans tous les secteurs.

2. Services publics de Wallonie

Ces dernières années, la poursuite de l'équilibre budgétaire a eu des impacts importants sur les services publics. Les administrations et les OIP (organismes d'intérêt public) ont vu leur dotation et leur personnel réduits. L'arrivée au pouvoir de la coalition MR-cdH s'est accompagnée d'attaques contre le statut des agents de services publics, d'une volonté de supprimer les Provinces, d'attaques contre le droit de grève, d'une réforme des points APE au détriment des collectivités locales...

Les « contraintes » budgétaires sont un choix politique bien plus qu'une exigence économique. Une politique ambitieuse de services publics joue un rôle primordial d'un point de vue démocratique mais aussi sur le plan du développement économique de la Région et du soutien à la population.

NOS PRIORITÉS

- Les services publics doivent être dotés des **moyens humains et financiers** leur permettant d'assurer leurs missions.
- Le respect du **statut des agents** doit rester la règle dans la fonction publique. Le statut n'est pas un privilège mais un moyen d'assurer l'indépendance des agents.
- Un **refinancement des services publics** et la fin des politiques de réduction des dépenses publiques.
- **L'exclusion des investissements publics du calcul du déficit budgétaire.**
- La **fin** du développement des **partenariats publics-privés**.
- Le **refus** de l'introduction d'un **service minimum**, ou de quelque limitation de l'exercice de droits collectifs, au sein des services publics. À cet égard, le statut syndical doit être respecté.

GRANDIR EN WALLONIE : ENFANCE & JEUNESSE

1. Accueil de l'enfance et accueil extrascolaire

NOS PRIORITÉS

- Un **refus de la marchandisation** du secteur, en accordant une priorité au développement d'une offre d'accueil collective publique et privée subventionnée.

- Une **amélioration de l'accès aux crèches**, dans la programmation d'ouverture de nouvelles places du volet 3 du plan Cigogne, pour qu'elles s'ouvrent davantage aux allocataires sociaux, aux travailleurs et travailleuses à temps partiel ou soumis aux prestations irrégulières, ainsi qu'aux familles précarisées et aux familles issues de l'immigration. Cela implique :
 - le **renforcement du personnel psycho-médico-social** (personnel infirmier et aide sociale),
 - une **analyse approfondie du taux de couverture** par sous-région, par commune et même par quartier (dans les grandes villes) en tenant compte des caractéristiques des enfants et des familles (composition familial et niveau socio-économique).
 - une **diminution de la participation financière parentale** (PFP) pour les ménages à faibles et moyens revenus.
 - une programmation concertée de l'offre entre l'ONE et la Wallonie, pour **garantir les moyens financiers en infrastructures et en emplois** nécessaires à l'ouverture de nouvelles places.
 - Des **structures d'accueil dans l'extrascolaire mieux financées et plus accessibles** aux allocataires sociaux ainsi qu'aux familles précarisées et aux familles issues de l'immigration. Elles sont également essentielles pour les personnes travaillant à temps partiels et dans des prestations irrégulières (essentiellement des travailleursEs); ce qui implique la préservation et le développement de l'accueil flexible.
 - Le **maintien du volume des emplois APE** dans tous les milieux d'accueil.
-  L'ensemble de ces mesures sont un soutien à l'égalité Femmes-Hommes. Ce sont encore majoritairement les femmes qui assument la garde des enfants, aux dépens de leur propre épanouissement, de leur carrière et de leur autonomie financière.

2. Allocations familiales

La gestion des allocations familiales a été transférée de l'État fédéral vers la Région depuis le 1^{er} janvier 2019. Le versement des allocations familiales pour les enfants wallons (hors Communauté germanophone) sera effectué par cinq caisses familiales wallonnes : une caisse publique « Famiwal » et quatre caisses privées.

NOS PRIORITÉS

- Une évaluation de la **fonction redistributive** des allocations familiales afin de la renforcer si elle s'avère insuffisante.
- Des moyens suffisants accordés à la **caisse publique Famiwal** pour développer et exercer son rôle social envers les **familles les plus fragilisées**.
- Le **contrôle des caisses privées par l'AViQ** au niveau financier et au niveau de la charte déontologique (notamment l'encadrement de la publicité).
- La mise en place par l'AViQ d'un **monitoring régulier des recettes et des dépenses** du nouveau modèle des allocations familiales.

3. Politique de la jeunesse

NOTRE PRIORITÉ

- **Que l'ONE et l'aide à la jeunesse coopèrent d'avantage avec l'AViQ**, en particulier dans les matières qui sont traitées dans les branches « Handicap » et « Santé & Bien-être ».

SE SOIGNER EN WALLONIE

1. Soins de santé



Dans le contexte de la réforme hospitalière fédérale et des 8 réseaux hospitaliers qui couvriront à terme la Wallonie, les réalités socio-économiques des Régions et sous-régions doivent être prises en considération afin de garantir l'**accessibilité financière et géographique** des soins de santé (de base et spécialisés) pour toutes et tous **et préserver ainsi la liberté d'opter pour l'hôpital de son choix**. **La réforme ne doit pas se faire sous le prisme de la rationalisation budgétaire.**

NOS PRIORITÉS

- ♀ → Une **concertation sectorielle** sur l'évolution et la qualité de l'emploi (majoritairement féminin) dans le cadre de la réforme des soins de santé.
- La **sauvegarde du secteur public hospitalier** et l'arrêt de sa commercialisation.
- Une meilleure prise en compte des **facteurs collectifs de mauvaise santé**, en ce compris les conditions de travail, dans la politique de prévention et de promotion de la santé en Wallonie.
- Une **cartographie des pollutions** (qualité de l'air, utilisation de pesticides, ondes...) afin d'objectiver le lien entre la pollution environnementale et la concentration géographique de certaines pathologies dans la population.
- Un **financement accru des services de santé mentale** pour répondre à l'augmentation continue de la demande et à la situation financière actuelle fragile des services.
- La **préservation de l'action de prévention et généraliste des services de santé mentale** qui s'occupent d'un public précarisé et très fragilisé psychiquement, qui n'a pas les moyens financiers de s'adresser à une offre privée de soins. Cela signifie clairement le refus de restreindre l'action des services de santé mentale à un public prioritaire (répondant à des critères préétablis).

2. Politique des aîné·e·s & assurance autonomie

La Wallonie doit tenir compte des politiques fédérales, notamment en matière de pensions et de soins de santé, qui font régresser le système de sécurité sociale et affaiblissent le niveau de vie des personnes âgées, tout en organisant, à son niveau, une politique sociale adaptée.


6.000
LITS MANQUANTS EN MAISONS
DE REPOS D'ICI 2025

→ CONCERNANT LA POLITIQUE DES AÎNÉ·E·S DANS SA GLOBALITÉ

NOS PRIORITÉS

- Une **évaluation prospective de l'ensemble des besoins des personnes âgées** en Wallonie pour mesurer la nécessaire adaptation de l'offre de services dans les années à venir (aide à domicile, santé ambulatoire et structures d'hébergement), en tenant compte des inégalités sociales.
- Une **place pour les organisations syndicales** dans les commissions thématiques de l'AViQ, vu le rôle important qu'elles exercent en la matière.

→ CONCERNANT L'ASSURANCE AUTONOMIE

Elle a été mise sur pied en Wallonie pour répondre à des situations de perte d'autonomie (momentanées ou chroniques). Le public bénéficiaire ne se limitera donc pas aux personnes âgées.

NOS PRIORITÉS

- Le **financement de l'assurance autonomie** doit se faire via la **quote-part régionale de l'IPP** et non via la mise en place d'une cotisation forfaitaire.
- La préservation de la **mission sociale des services d'aide aux familles et aux aînés (SAFA)**, ainsi que le financement des aides matérielles pour compenser la perte d'autonomie (notamment en matière d'aménagement du domicile) des personnes âgées de 65 ans et plus.
- Le maintien de la **distinction actuelle entre les métiers de l'aide et les métiers des soins** dans le cadre de la réglementation en vigueur.
- Une **révision de la part contributive** des bénéficiaires, qui diminue le coût des prestations à domicile (aide familiale, aide-ménagère, garde à domicile) pour les catégories de citoyens et citoyennes avec des revenus faibles ou moyens.
- **Des garanties quant à la maîtrise du budget et au maintien des autres politiques de santé.** C'est le niveau de perte d'autonomie de la personne et/ou le caractère social de la demande qui ouvre l'accès à l'assurance. **Nous craignons que** la mesure ne soit victime de son succès et que, pour pouvoir répondre à toutes les demandes fondées (répondant à ces critères), **le gouvernement n'augmente la cotisation personnelle ou n'opère des choix au détriment d'autres politiques de santé.**

→ CONCERNANT LE SECTEUR RÉSIDENTIEL POUR PERSONNES ÂGÉES

NOS PRIORITÉS

- Un **refus du développement du secteur commercial** et du financement de leurs infrastructures.
- L'instauration du **contrôle des prix** des maisons de repos et maisons de repos et de soins par l'AViQ, pour garantir leur accès aux plus faibles revenus. Notons que 80 % des personnes de plus de 85 ans sont des femmes et qu'elles sont aussi celles qui ont les pensions les plus faibles. ♀
- Un **relèvement des normes d'agrément et de subventionnement**, notamment les normes de personnel, pour améliorer la qualité de vie des résident·e·s et les conditions de travail des travailleuses et travailleurs.
- Le développement des **structures alternatives** entre le secteur résidentiel et le domicile, notamment les résidences-services sociales.
- Le **refus de la privatisation du secteur public** par l'instauration de partenariats public-privé.
- La **révision des normes** en infrastructures pour notamment augmenter le nombre de chambres individuelles.

CADRE DE VIE

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE

1. Cellule d'anticipation/de veille

Depuis de nombreuses années, la FGTB wallonne défend la création d'une cellule régionale d'anticipation économique. Dans un contexte mouvant de crise économique et d'instabilité financière, et a fortiori pour une économie très ouverte, **il est fondamental d'anticiper les évolutions et les opportunités économiques afin de (re)positionner l'économie wallonne.**

Il ne s'agit pas de créer une nouvelle structure mais de rassembler dans une cellule : l'IWEPS, l'Administration (DGO6), les différents outils économiques (SRIW, Sowalfin, IFAPME, AWEX, etc.), le FOREM et les interlocuteurs sociaux. **Cette cellule aurait pour objectif d'anticiper les changements industriels et sociétaux**, notamment pour :

- Les modifications réglementaires en provenance de l'Europe ou du Fédéral qui seront appliquées aux entreprises implantées sur le territoire wallon et qui influenceront leur processus de fabrication, les matériaux utilisés, voire leur production.
- Les fermetures, restructurations ou délocalisations (notamment en proposant un cadre pour accompagner les reprises).
- L'évolution des secteurs économiques de manière à faciliter le (re)positionnement de l'économie wallonne.
- Les secteurs économiques porteurs, afin de développer la recherche et les brevets vers ces secteurs, tout en valorisant les résultats de ces recherches sur le territoire wallon.
- Des stratégies de diversification de la politique industrielle wallonne, toujours trop dépendante de quelques grandes entreprises.
- L'évolution des métiers et des qualifications requis, afin d'ajuster l'offre de formations.

2. Pôle social

Les besoins liés au vieillissement de la population, notamment en matière de santé, de services au domicile, d'adaptation de biens et services, de perte d'autonomie, d'infrastructures collectives ou encore d'informations et de loisirs, sont croissants. Il faut trouver les moyens d'y répondre en créant de l'emploi en Wallonie. Les pouvoirs politiques wallons ont un rôle à jouer afin qu'un maximum de besoins trouvent une réponse au sein des acteurs économiques wallons. Par ailleurs, nous refusons que la sphère privée marchande soit la seule à se positionner pour répondre à ces enjeux cruciaux de société.

La FGTB propose de créer en Wallonie un **septième pôle de compétitivité. Un « Pôle social »** dont la finalité serait d'anticiper les évolutions dans les métiers liés aux défis du vieillissement dans les domaines suivants : santé et technologies de la santé, logement & construction, alimentation & agro-alimentaire, mobilité & aménagement du territoire, grande distribution & biens de consommation, services à la personne (au domicile), tourisme.

3. Marchés publics

Les marchés publics représentant 15 % du PIB belge. Les marges de manœuvre pour la Wallonie sont étroites mais pas inexistantes. Il faut actionner tous les leviers possibles en matière de marchés publics pour favoriser les entreprises wallonnes et lutter contre le dumping social.

15%
DU PIB
BELGE

NOS PRIORITÉS

- ➔ Sensibiliser et **former les pouvoirs adjudicateurs** en Wallonie pour que ceux-ci utilisent les marges de manœuvre dont ils disposent pour soutenir les entreprises wallonnes et, dans la mesure du possible, les contraindre à agir dans ce sens.
- ➔ **Conditionner l'octroi de subsides publics** au respect de certaines clauses sociales, environnementales, éthiques et anti-dumping pour le secteur marchand.
- ➔ Soutenir le développement de **clauses sociales relatives aux stages** de formation et aux premières expériences professionnelles pour les

travailleuses et travailleurs.

- Utiliser les **clauses environnementales** afin de favoriser les circuits courts, et donc les entreprises wallonnes.
- Systématiser l'intégration des **clauses sociales dans les marchés de services** (et non plus exclusivement dans les marchés de travaux de construction).
- Renforcer **l'encadrement, le contrôle et les sanctions** concernant l'application effective des clauses.
- Pousser le Fédéral à intégrer les **principes des circulaires wallonnes** dans la législation nationale pour qu'ils deviennent **contraignants**.
- Rendre les marchés publics plus **accessibles aux PME** (notamment via la scission en lots).
- Créer un **Observatoire des marchés publics**.
- Associer étroitement les interlocuteurs sociaux à la négociation de mesures visant la **simplification administrative** des procédures et la maximisation des retombées sur le sol wallon.

Le respect des critères fixés par lesdites clauses exige **un contrôle et des sanctions**. Les moyens humains devront donc être à la hauteur de l'enjeu.

4. Économie sociale et mouvement coopératif

Il n'y a pas qu'une seule manière de produire de la richesse et de stimuler le développement économique d'une Région. L'économie sociale repose sur des principes de coopération et permet de redistribuer la richesse produite de manière beaucoup plus démocratique que dans l'économie classique. Ces formes d'entrepreneuriat rencontrent les préoccupations et les besoins d'une part grandissante de la population. Nous attendons des pouvoirs publics wallons qu'ils soutiennent ce modèle tourné davantage vers la collectivité que sur la rémunération d'actionnaires.

NOS PRIORITÉS

- Soutenir la **création de coopératives citoyennes**, notamment dans le secteur immobilier afin de le soustraire à la spéculation et de remettre sur le marché des logements à prix abordables.
- Soutenir le **développement de circuits courts alimentaires**, afin de permettre un meilleur accès à une alimentation saine et de qualité, qui favorise l'emploi local et qui respecte l'environnement.
- Soutenir la **promotion de l'entrepreneuriat coopératif** dans les écoles et universités et dans des programmes de sensibilisation.
- Promouvoir et soutenir le modèle de **reprise des entreprises par les travailleurs** et ce, notamment pour répondre au besoin des PME wallonnes dont un tiers sera confronté à un problème de transmission entre 2020 et 2030 (pyramide des âges des patrons de ces PME).

PLANIFIER L'ÉCONOMIE BAS CARBONE

ZÉR
0
CARBONE
EN 2050

Respecter l'objectif d'une Wallonie **zéro carbone à l'horizon 2050**, prévu par le Décret Climat adopté en 2014, implique un changement radical de nos modes de production et de consommation. La somme des efforts individuels ne suffira pas. L'enjeu nécessite une planification et des lois pour l'appliquer. À ce jour, **le texte politique le plus ambitieux en la matière est la résolution adoptée par le Parlement de Wallonie le 28 septembre 2017. Les étapes doivent être planifiées dès aujourd'hui.**

1. Gouvernance climatique

NOS PRIORITÉS

- Adopter une loi Climat au plus vite afin de **renforcer la gouvernance climatique et la coordination interfédérale**. Une seule entité fédérée ne peut plus bloquer l'engagement de toutes les autres vu l'importance des enjeux.
- Participer à l'organisation d'une **Conférence nationale sur la transition juste** vers une économie bas carbone, telle que soutenue par l'ensemble des interlocuteurs sociaux et ONG dans l'avis du Conseil fédéral du développement durable (CFDD) sur le PNEC².
- Au niveau européen, la FGTV wallonne soutient le projet du **Pacte Finance-Climat**³.

2. Réduction de CO₂ dans l'industrie

NOS PRIORITÉS

- Instaurer dès aujourd'hui une **concertation avec les interlocuteurs sociaux des secteurs industriels** concernés par les mutations liées à l'économie bas carbone.
- Investir dans **la Recherche et l'Innovation** pour développer les technologies non polluantes et assurer la nécessaire articulation avec les marchés publics wallons lors de la concrétisation de cette Recherche.
- **Former les travailleuses et travailleurs aux nouvelles technologies bas carbone** et assurer la reconversion là où les emplois sont menacés.

2. Une PNEC (*Predicted No Effect Concentration*) : c'est la plus forte concentration de la substance sans risque pour l'environnement. Elle définit donc la toxicité de la substance vis à vis de l'environnement.

3. www.pacte-climat.eu/fr

3. Transport et mobilité



Le transport représente un quart des émissions de gaz à effet de serre (GES) en Wallonie et son niveau d'émission est en constante augmentation. La mobilité se trouve donc au cœur des enjeux sociaux, économiques, environnementaux et de santé publique de la Wallonie.

Une mobilité durable se traduit inévitablement par des **transports publics de qualité et accessibles financièrement**, offrant une réelle alternative à l'usage de la voiture, pour désengorger les villes et les routes.

La mise en œuvre d'un **plan de mobilité ambitieux et concerté** avec l'ensemble des acteurs concernés doit être une priorité. Il doit être assorti d'objectifs opérationnels concrets et planifiés dans le temps. Il doit bénéficier de moyens financiers, humains et organisationnels à la hauteur de ces objectifs.

En tant qu'organisation syndicale, nous mettons ici le focus sur les **déplacements domicile-lieux de travail**.

NOS PRIORITÉS

- Une **instance intergouvernementale** pour organiser la mobilité dans l'ensemble du pays.
- L'accélération et la fin des travaux du **RER en Wallonie**.
- La construction de **parkings automobiles gratuits** pour les navetteurs aux abords des gares.
- Le développement d'**infrastructures pour les vélos** (pistes cyclables, aménagements de carrefours, signalisation, etc.) ainsi que des emplacements sécurisés de stationnement adaptés.
- Des **plans de mobilité** obligatoires dans les entreprises de plus de 100 travailleurs et travailleuses ainsi que des solutions collectives desservant les zones d'activité économique.

- ➔ Des **zones de délestage** à proximité des centres urbains avec des navettes régulières afin de désengorger les centres villes.
- ➔ Une **taxation automobile** qui prenne en compte tous les impacts sur l'environnement et qui soit socialement juste, afin de ne pas pénaliser les personnes à faibles revenus parce qu'elles n'ont pas les moyens d'acheter un véhicule « propre ». Cette taxation doit se faire parallèlement au développement d'alternatives à la voiture.
- ➔ La mise en place d'une **politique de mobilité « genrée »**, ce qui exige la recherche de données sur les besoins de déplacement en général et les besoins des femmes en particulier (gestion complexe des temps de vie, précarité, cumul d'emplois à temps partiels éloignés des centres urbains...). 

- ➔ À propos **des aides « impulsion »** : l'aide ne devrait être accordée que pour **des contrats** d'une durée **de minimum 3 mois** et assortie d'une **embauche** à l'issue du contrat.
- ➔ **Exclusion de l'intérim des aides impulsions**, du PFI, et des futurs mécanismes d'aides régionaux. Nous constatons une tendance à faire de l'intérim l'opérateur d'insertion socioprofessionnelle privilégié. Il convient de rappeler son rôle d'opérateur de placement, qui ne répond nullement à la philosophie des dispositifs précités et à l'objectif d'insertion durable et de qualité qu'ils poursuivent.
- ➔ Nécessité **d'évaluer annuellement les dispositifs**, pour s'assurer de l'efficacité des mesures, notamment en termes de création d'emplois et d'insertion durable.

SOUTENIR L'EMPLOI

1. Contractualiser les aides à l'emploi

ZÉR **0** **EFFET D'AUBAINE**

NOS PRIORITÉS

- ➔ Les montants des aides à l'emploi doivent être limités et dirigés **vers les entreprises qui en ont réellement besoin**. Les aides doivent être soumises à certains critères (dont la création de nouveaux emplois), afin d'éviter tout effet de substitution.
- ➔ Le non-respect des critères doit entraîner le **remboursement** des montants perçus, voire une amende en cas de faute.
- ➔ L'**ingénierie fiscale** doit être un motif d'exclusion du système des aides publiques.
- ➔ La mise en place d'un service chargé de **contrôler la « consommation »** des aides publiques (règles de minima, cadastre, etc.), notamment pour **interdire les cumuls** excessifs.

2. Formation

Pour que soit mise sur pied une **politique globale et cohérente de la formation professionnelle**, il faut :

- Définir et anticiper les besoins en compétences.
- Coordonner les acteurs en place pour y répondre, dans une logique de coopération.
- Amener les peu qualifié·e·s à des niveaux de compétences plus exigeants.
- Reconnaître les acquis de formation dans une logique de carrière.
- Prévoir et maintenir des moyens à la hauteur des missions.
- Évaluer cette politique régulièrement.

NOS PRIORITÉS

- ➔ La politique de la formation doit intégrer une réflexion sur **la stratégie de développement des entreprises**, première étape d'une gestion prévisionnelle des besoins en compétences.

- ➔ La définition des compétences doit **intégrer la notion d'invariants** : il est difficile de prévoir quelles seront à l'avenir les technologies clés, tant dans les entreprises que dans la société. Dès lors, une politique de la formation doit intégrer une réflexion sur **un système** (pluriel et pluri-acteurs) **qui forme tant dans la perspective de carrière que dans la perspective de cohésion sociale et de citoyenneté critique**. Les incitants financiers devraient prioritairement soutenir l'acquisition effective de ces compétences.
- ➔ Les **contenus de formation doivent être révisés** à la lumière des besoins socio-économiques, et les opérateurs de formation doivent être en capacité de les appliquer.
- ➔ Le SFMQ⁴, les instances bassin EFE (Enseignement qualifiant/Formation/ Emploi), la validation des compétences... doivent être **des lieux de dialogue** entre les acteurs qu'ils rassemblent, fondés sur des appuis méthodologiques spécifiques robustes et structurants.

Les évolutions démographiques vont avoir un impact sur les besoins de main-d'œuvre dans les prochaines années. Outre les services d'aide aux personnes âgées, de nombreux secteurs seront impactés par le vieillissement de la population et particulièrement de leurs travailleuses et travailleurs. Les interlocuteurs sociaux sectoriels doivent se pencher sur ces questions avec l'appui de l'IWEPS et du FOREM afin d'en anticiper les repercussions.

- ➔ Amener les acteurs de la formation professionnelle à **coopérer** (plutôt que renforcer les concurrences).
- ➔ Prévoir **un accompagnement et un encadrement spécifique** pour les publics les moins favorisés à l'issue de la formation obligatoire afin de leur permettre d'accéder à l'emploi durable.
- ➔ Orienter vers les formations d'avenir de manière coordonnée à **un niveau supra-local** entre les différents intervenants et s'appuyer ensuite sur différents relais locaux (instances bassins de vie, CEFO⁵, etc.).
- ➔ **Lever les freins financiers** en faisant passer à 13 € brut/h l'indemnité versée aux stagiaires.

4. Service francophone des métiers et de qualifications.

5. Carrefour emploi-formation-orientation.

➔ LA FORMATION EN ALTERNANCE

Apprendre en entreprise est exigeant. La dernière réforme de la formation en alternance supprime la condition d'une place en entreprise (que nous voulions étendre aux CEFA⁶), sans mettre en œuvre une réelle politique pour augmenter le nombre de places en entreprises.

NOS PRIORITÉS

- ➔ Un **plan assorti d'engagements à évaluer** afin que tous les candidats et toutes les candidates à l'alternance disposent d'une place de stage de qualité en entreprise.
- ➔ Une **augmentation de la rétribution minimale** établie pour le contrat commun d'alternance. Cela couvrirait de manière équitable la participation à la production des apprenant-e-s. Mais c'est aussi une manière d'augmenter la qualité de la formation en entreprise : employeur et apprenant-e-s'investissent davantage lorsque la rétribution est plus élevée.

➔ ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le taux de réussite reste très faible en première année de l'enseignement supérieur (35 %) et est souvent lié aux conditions socio-économiques des étudiant-e-s et à leurs parcours dans le secondaire.

L'**ascenseur social** que devrait incarner l'enseignement supérieur s'est fortement affaibli. L'évolution de la part de la population âgée de 30 à 34 ans ayant achevé avec succès des études supérieures est restée stable en Fédération Wallonie-Bruxelles ces 10 dernières années alors que la moyenne européenne a crû de 10 %.

NOS PRIORITÉS

- ➔ **Développer les parcours et les cursus** correspondant aux besoins **des étudiant-e-s et des travailleurs/travailleuses** qui souhaitent se spécialiser et/ou se reconverter. Cela doit se faire en lien avec les spécificités requises pour le développement des politiques wallonnes et concrétiser le principe de l'apprentissage tout au long de la vie.

6. Centre d'éducation et de formation en alternance.

- Faciliter les passerelles, développer la valorisation des acquis d'apprentissage, investir dans les filières de demain, alléger et raccourcir les procédures d'organisation de formations (habilitations) afin de permettre une **plus grande réactivité à l'évolution des métiers**.

3. Réforme des aides à la promotion de l'emploi (APE)

Dans le cadre de la mise en place de nouveaux mécanismes d'aides, à partir des budgets et en remplacement des actuelles APE.

2 ANNÉES
DE TRANSITION

NOS PRIORITÉS

- La **période transitoire** doit passer de un à **deux ans** afin que les bénéficiaires de l'aide puissent évaluer les résultats d'une première année et procéder à certains ajustements avant toute nouvelle modification du système.
- Les périodes de « **phasage** », permettant la transition progressive de l'ancien au nouveau mécanisme, doivent être harmonisées entre ministres fonctionnels, dans une optique de clarté et de simplification d'utilisation pour les bénéficiaires.
- La réforme, à partir de 2022 (et non 2021), doit s'effectuer **en deux temps** : un premier temps de transfert de moyens financiers uniquement, un second de transfert progressif des postes de travail dans les politiques fonctionnelles.
- Ce transfert doit se faire avec prudence, **de manière concertée**, en fonction de besoins objectifs et des priorités régionales. Nous n'avons aucune information sur la future utilisation des budgets APE, les critères de réattribution des subventions, les objectifs prioritaires... Le risque de remplacement d'un nombre important d'emplois subventionnés par d'autres est réel, tout comme celui de la discontinuité des services à la collectivité.

- Des **budgets suffisants** pour garantir la continuité de l'activité et le maintien des emplois. Il conviendra de tenir compte de l'indice santé, sans plafonnement budgétaire arbitraire, et de la dérive barémique en lien avec l'ancienneté des travailleurs. Il faut également **rouvrir l'enveloppe**, afin de répondre à l'évolution des besoins sociétaux.

4. Disponibilité des demandeurs et demandeuses d'emploi/ALE

La FGTB Wallonne rappelle son opposition ferme à ce mécanisme de contrôle, inadapté à la réalité socio-économique de la Région. La situation n'a fait qu'empirer ces dernières années : limitation dans le temps des allocations d'insertion, limitation d'âge et obligation de diplôme, contrôle de la disponibilité « classique » jusque 60 ans, contrôle de la disponibilité « adaptée » jusqu'à la pension...

La Wallonie est la Région qui sanctionne le plus sévèrement ses demandeuses et demandeurs d'emploi. Cela n'a pas de sens vu la situation du marché du travail de la Région et la grande fragilité d'une part importante des personnes au chômage.

NOS PRIORITÉS

- **Renforcer l'accompagnement individualisé** et le cheminement vers l'insertion durable, sur base volontaire, tenant compte de la situation spécifique de chaque demandeuse ou demandeur d'emploi.
- Utiliser toute la marge de manœuvre dont la Wallonie dispose pour **articuler le contrôle et l'accompagnement individualisé** de chaque demandeuse et demandeur d'emploi, en tenant compte de l'ensemble des efforts réalisés au regard de sa situation spécifique.
- Que les **ALE** restent un outil orienté principalement vers les **publics les plus éloignés de l'emploi**.

5. Publics fragilisés

De moins en moins de moyens sont octroyés pour soutenir les publics les plus fragilisés. Le stage de transition, le PTP et l'impulsion insertion ont été abrogés ou sont en cours d'extinction. Les CISP, MIRE, PMTIC⁷ trouvent difficilement des subventionnements, tout comme d'autres ASBL ne bénéficiant pas d'un agrément spécifique. Le nouveau guide des dépenses éligibles va lourdement aggraver la situation.

A contrario, une série de budgets sont revus à la hausse, comme SESAM, AIRBAG⁸, les formations aux métiers soi-disant en pénuries... Tandis que les exigences imposées aux demandeuses et demandeurs d'emploi, sous menace d'exclusion, se font de plus en plus intenses.

NOTRE PRIORITÉ

- ➔ Les **moyens** consacrés à ces publics fragilisés **doivent rester, au minimum, au niveau de ce qu'ils étaient en 2017.**

6. Digitalisation du marché de l'emploi

La question n'est pas de savoir si la révolution numérique va créer ou supprimer des emplois en Wallonie mais bien de savoir quel cadre normatif la Wallonie met en place pour anticiper les mutations (en termes d'emplois notamment) et diminuer la fracture sociale.



NOS PRIORITÉS

- ➔ Des **outils d'analyse et de statistiques qui permettent de suivre les tendances sectorielles** et d'identifier dans quels domaines l'utilisation des robots crée ou détruit des emplois (dans les secteurs publics, privés marchands et non marchands).

7. MIRE : Missions régionales pour l'emploi - CISP : Centre d'insertion socioprofessionnelle - PMTIC : Plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication.

8. SESAM : Soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchandes - Plan Airbag : aide à la création d'une activité d'indépendant-e en Wallonie.

- ➔ Un **plan d'accompagnement et de formation professionnelle continue** des travailleuses et des travailleurs en Wallonie, vers et dans l'économie numérique, et ce en lien avec la reconversion industrielle de la Région.
 - ➔ Une **information spécifique** fournie au conseil d'entreprise afin de pouvoir évaluer l'impact de l'arrivée des robots ou de la digitalisation dans l'entreprise.
 - ➔ Les subsides publics à la transition numérique wallonne ne peuvent en aucun cas engendrer des pertes d'emplois. **Des conditions doivent donc être posées avant leur octroi** pour garantir une transition numérique qui se fasse également au bénéfice des travailleurs.
 - ➔ Des **statistiques sur l'éventuel développement de maladies** liées à l'utilisation des outils numériques (exposition aux ondes par exemple...).
- ♀ ➔ Promouvoir la **mixité des métiers** concernés par la digitalisation et **encourager les femmes à intégrer des filières d'études** liées aux métiers numériques.
- ➔ Un **droit à la déconnexion.**
 - ➔ Des **balises** sur la propriété des données.

7. Métiers en pénurie

Le banc patronal en Wallonie agite l'épouvantail de 30.000 offres d'emploi non pourvues. Les statistiques du FOREM nous renseignent que 90 % des emplois qu'il diffuse sont pourvus dans un délai raisonnable. Une partie significative des offres dont il est question trouvera donc preneur. Seules 6.000 offres concernant des métiers en pénurie sont non pourvues après un délai de 5 semaines (ce qui ne signifie pas qu'elles ne le seront pas). **Nous ne nions pas qu'il existe des emplois en pénurie mais il ne faut pas amplifier le phénomène, ni s'en servir pour affirmer que les demandeuses et les demandeurs d'emploi sont responsables du chômage en Wallonie.**

NOS PRIORITÉS

- La manière de **décréter la pénurie ou la fonction critique** doit faire l'objet d'une **concertation sociale au sein du groupe des partenaires sociaux wallons (GPSW)** afin que des critères objectifs soient établis.
- Les employeurs doivent **préciser leurs besoins** de manière détaillée concernant les fonctions qu'ils n'arrivent pas à satisfaire.
- Le gouvernement wallon doit **communiquer les données circonstanciées** sur les pénuries : volume des postes à pourvoir, niveau de qualification requis, types et durée des contrats..
- Un **recensement officiel des offres d'emploi discriminatoires** doit être mené. En cas de récidive d'un employeur, des pénalités doivent s'appliquer.
- Une **communication** doit être pensée et organisée à l'attention des **établissements scolaires et des personnes sans emploi** sur les pénuries structurelles et objectives.

RÉFORMER LA FISCALITÉ

La Wallonie dispose de ses propres leviers fiscaux pour réduire les inégalités sociales. En menant une politique qui tienne compte des niveaux de revenus, la Région peut agir.



NOS PRIORITÉS

- L'utilisation des **additionnels différenciés à l'IPP** pour augmenter le pouvoir d'achat des bas et moyens revenus ainsi que pour générer des recettes complémentaires sur les plus hauts revenus.
- L'instauration d'un **crédit d'impôt** sur les investissements « économiseurs d'énergie ».

- Une **réduction des droits d'enregistrement** lors de l'achat d'une maison ou d'un appartement, calculée en **fonction du revenu**, et un précompte calculé sur base de la valeur vénale du bien (quel que soit le niveau de revenu du contribuable).
- Des **moyens supplémentaires, tant humains que financiers**, pour renforcer l'administration fiscale wallonne.
- Un **code fiscal wallon** qui permettra de clarifier la manière d'utiliser les leviers fiscaux disponibles.
- Un **ministère de la fiscalité wallonne** à part entière avec un-e ministre de la fiscalité en Wallonie.

RÉTABLIR LA CONCERTATION SOCIALE



La FGTB wallonne s'est fortement impliquée dans la mise en place de la 6^e réforme de l'État afin qu'elle ne se fasse pas au détriment des travailleuses et travailleurs de Wallonie. Sous son impulsion, l'équivalent d'un « Groupe des 10 » au niveau de la Région a été créé, afin que les matières régionalisées n'échappent pas à la concertation sociale en quittant le giron fédéral. Le groupe des partenaires sociaux wallons (GPSW) a vu le jour sous un gouvernement PS-cdH. Ce modèle dit « modèle mosan »⁹ a porté ses fruits en entérinant les accords conclus entre patrons et syndicats.

Le changement de coalition intervenu en juin 2017 a remplacé cette concertation par des réunions d'information du gouvernement vers les interlocuteurs sociaux. Cela pose un problème démocratique évident mais aussi une question de finalité pour les organes de concertation sociale en Wallonie.

9. « Mosan » (vallée de la Meuse) en référence au nom donné en Allemagne à la concertation : le modèle « rhénan » (vallée du Rhin).

NOS PRIORITÉS

- La réactivation d'une **concertation sociale effective** entre patrons et syndicats au sein du GPSW.
- Au sein du Conseil économique, social et environnemental (CESE) de Wallonie, la possibilité pour les représentants et représentantes **patronaux et syndicaux de remettre des avis conjoints** sur les matières socio-économiques qui les concernent au premier chef, et ce, sans préjudice pour les acteurs et actrices de la société civile wallonne de remettre également des avis propres sur ces mêmes matières.
- Un **respect des accords conclus** entre interlocuteurs sociaux et une meilleure prise en compte des avis du conseil afin de reconnecter les politiques wallonnes aux réalités et besoins du terrain.

Éditeur responsable :
Thierry BODSON
rue Haute 42
1000 Bruxelles

Rédaction :
Aïcha MAGHA,
Cellule communication FGTB wallonne

Graphisme :
www.ramdambelgium.be

© Février 2019

1912

POUR UNE
POLITIQUE
DE
GAUCHE
EN
WALLONIE

MÉ MORANDUM DE LA FGTB WALLONNE



www.fgtb-wallonne.be

 [fgtbwallonne](https://www.facebook.com/fgtbwallonne)

 [FGTBwallonne](https://twitter.com/FGTBwallonne)